



Les questions fréquentes... et leurs réponses, pour tout savoir sur le portail de suivi du foncier urbain.

Comment accédez au portail ?

Si vous lisez ce document, c'est que vous avez accédé au portail. Bravo !

Pour en faire profiter vos connaissances, voici l'adresse à leur communiquer : <https://sigfu.gouv.ci>

Ai-je besoin d'un compte utilisateur pour accéder aux informations proposées par le portail ?

Non, la majorité des informations est accessible sans devoir vous inscrire. Néanmoins, avoir un compte présente quelques avantages :

- Pouvoir déposer une demande d'acte en ligne
- Mémoriser les demandes que vous suivez